



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/IVC/1
13 février 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : FRANÇAIS

Deuxième session ordinaire de 1998
20-24 avril 1998, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA CÔTE D'IVOIRE (1998-2000)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. POINT ACTUEL DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 9	2
II. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE CELLE-CI	10 - 15	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	16 - 33	5
A. Appui au programme de lutte contre la pauvreté .	22 - 26	6
B. Appui au programme de réforme et gestion du développement	27 - 33	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	34 - 37	9
<u>Annexe</u>		
Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la Côte d'Ivoire		11

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération de pays avec la Côte d'Ivoire, aboutissement d'un processus continu de concertation entre le Gouvernement, le PNUD et les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux, donne un aperçu des domaines d'activité dans lesquels le PNUD va fournir une assistance à la Côte d'Ivoire durant la période 1998-2000. La préparation de la Note de stratégie nationale, tout comme celle de la Note consultative, ont constitué deux temps forts de ce processus. Mais la formulation du cadre de coopération se fonde également sur un certain nombre de documents de référence, notamment le document Éléphant d'Afrique qui indique les objectifs et stratégies de développement de la Côte d'Ivoire durant la période 1995-2000, l'étude perspective Côte d'Ivoire 2025, le rapport du Gouvernement sur les Axes prioritaires de lutte contre la pauvreté, ainsi que le rapport sur l'examen conjoint des programmes des agences du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire en 1996. Enfin, le cadre de coopération met à profit les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours du cinquième programme de pays.

I. POINT ACTUEL DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Sur les 322 000 kilomètres carrés de la Côte d'Ivoire, structurés en régions, départements et communes, vivent 13,3 millions de personnes, dont 48 % dans les villes. Après l'accession du pays à l'indépendance, en 1960, les deux premières décennies ont été une période de croissance économique soutenue, avec un taux annuel moyen de 7 %. À partir des années 80, l'effet conjugué de la baisse des cours des principales matières premières d'exportation (café, cacao) et du poids excessif de la dette extérieure a provoqué une crise économique qui s'est prolongée jusqu'en 1993. L'économie ivoirienne se contracte ainsi de 1 % en moyenne entre 1987 et 1993. Le PIB par habitant, qui était de 1 000 dollars des États-Unis en 1979, est tombé à 610 en 1993.

3. Pour sortir le pays de la crise, le Gouvernement s'engage dans un vaste programme de réformes économiques. Ses initiatives, complétées en 1994 par la dévaluation du franc CFA, débouchent dès cette même année sur un accroissement du PIB de 2 %, puis de 7 % en 1995 et 1996. Si ces résultats sont encourageants, ils ne sont cependant pas parvenus à annuler les effets dévastateurs de la crise sur le développement humain. La Côte d'Ivoire présentait ainsi, en 1996, un indicateur de développement humain de 0,368, ce qui la plaçait au cent quarante-cinquième rang sur 174 pays. La proportion des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté est passée de 10 % en 1985 à 36,8 % en 1995. La pauvreté affecte principalement les zones rurales, plus particulièrement les ménages agricoles et ceux dont l'activité relève des secteurs non structurés de l'économie. Le secteur informel occupe à lui seul 29 % de la population active. Le taux des sans-emploi en milieu urbain est estimé à 25 % de la population en âge de travailler. En 1996, le taux de croissance démographique était de 3,8 %, l'espérance de vie de 56 ans, la mortalité infantile de 88 p. 1000, et la mortalité maternelle de 400 p. 100 000. Le taux brut de scolarisation est de 70 % et, pour les filles, de 49 %.

4. La pauvreté touche surtout les femmes et les jeunes, dont l'activité est en général concentrée dans les secteurs à faible productivité. Les femmes, par

/...

exemple, représentent 67 % de la main-d'oeuvre dans l'agriculture de subsistance, 29 % dans le secteur informel. Deux pour cent d'entre elles seulement travaillent dans le secteur structuré.

5. L'activité économique et la pression démographique ont eu pour conséquence une grave dégradation de l'environnement. La forêt ivoirienne ne couvre guère plus que 2,5 millions d'hectares aujourd'hui, contre 13 millions en 1960. Les méthodes de culture extensive et l'exploitation massive du bois ont largement contribué à l'érosion des sols. L'urbanisation a provoqué la pollution de l'air, l'insalubrité, la dégradation de la biodiversité et une utilisation non rationnelle des ressources énergétiques. À Abidjan, seuls 30 % des ménages pauvres ont accès à l'eau potable. La Côte d'Ivoire dispose d'un nombre insuffisant d'équipements de gestion de l'environnement. Conscient de cette situation, le Gouvernement a élaboré un plan national d'action environnemental (PNAE 1996/2000), qui doit être complété par certaines dispositions et intégré dans la politique économique de l'État.

6. Du point de vue de la gouvernance, la Côte d'Ivoire se caractérise depuis 1990 par le multipartisme, le pluralisme politique et syndical et la liberté d'expression des médias. Le Gouvernement a adopté une politique de décentralisation et de déconcentration dont le but est de permettre un développement cohérent et participatif sur tout le territoire. Cette mutation profonde de la société ivoirienne constitue un nouvel atout pour asseoir les bases d'un nouveau développement économique et social.

Objectifs du Gouvernement et stratégie

7. L'objectif du Gouvernement est de reconstruire un environnement financier et administratif performant et une base économique saine afin de créer les conditions d'une croissance forte et durable, d'améliorer le niveau de vie de la population et de réduire les disparités sociales et régionales.

8. Son programme économique a pour objectif de consolider le rétablissement des équilibres macroéconomiques et macrofinanciers, et d'accroître la compétitivité de l'économie afin de parvenir à un taux de croissance de 10 % d'ici à l'an 2000. La réalisation de cet objectif s'appuie sur une stratégie à deux axes : premièrement, un désengagement progressif de l'État de ses fonctions de production pour se consacrer à son rôle de régulateur de l'économie et à une gestion plus rigoureuse du secteur public; deuxièmement, une augmentation substantielle de l'investissement privé, lequel doit passer de 7 % du PIB en 1994 à 14 % en 1998.

9. La priorité majeure de cette stratégie de croissance est de contribuer à une réduction sensible de la pauvreté. Les mesures d'accompagnement prévues concernent le développement des ressources humaines, l'élargissement du processus de décentralisation et de concertation sociale, la poursuite de la politique de rééquilibrage régional, la mise en oeuvre d'actions spécifiques en faveur des populations défavorisées et, enfin, la préservation de l'environnement.

II. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE CELLE-CI

10. Bien que le montant de l'aide publique au développement de la Côte d'Ivoire ait atteint un niveau record en 1994 (2,6 milliards de dollars), la part consacrée au développement humain a considérablement baissé, passant de 77 % de l'aide totale en 1990 à 30 % quatre ans plus tard. Cette situation s'explique essentiellement par les difficultés qu'éprouve l'administration publique à absorber l'aide extérieure, notamment en raison de la multiplicité des politiques et procédures des bailleurs de fonds.

11. Malgré des ressources limitées (0,14 % de l'aide totale en 1993), le PNUD a contribué aux efforts du Gouvernement pour mener à bien des actions prioritaires de mise en oeuvre d'un développement humain durable. Dans le cinquième programme de pays (1993-1996), deux domaines d'action privilégiés avaient été retenus : Renforcement des capacités de gestion du développement, et Développement décentralisé et initiatives de base.

12. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités de gestion du développement (PRCG), l'appui du PNUD s'est concrétisé par la réalisation de l'étude prospective Côte d'Ivoire 2025, la rationalisation des mesures d'incitation à l'investissement, l'étude sur la logistique du transport et du commerce extérieur, le passage au stade opérationnel du modèle de projection macroéconomique ECODIV, l'élaboration d'un cadre systématique d'analyse économique des alternatives de relance et d'un cadre méthodologique pour la réalisation d'un tableau de bord social. Les autres activités contenues dans le PRCG ne peuvent être évaluées. Elles ont en effet accusé un retard qui s'explique par les difficultés de l'environnement économique durant la période où le programme a été conçu. Le PRCG, qui a donc de nombreux atouts, souffre cependant d'une conception qui n'a pu être adaptée à l'évolution du contexte économique du pays, conception statique selon certains, et de ses rapports d'interdépendance avec une très large variété de politiques, d'instruments et de parties.

13. Outre le PRCG, le PNUD a soutenu plusieurs autres projets combinant à la fois gestion et protection de l'environnement et des ressources naturelles. Dans le cadre notamment de microprojets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD a financé 12 projets gérés par des ONG. Il a ainsi promu les initiatives locales et favorisé le partenariat avec les structures publiques.

14. Dans le domaine du développement décentralisé et de la promotion des initiatives de base, une formation dispensée à 248 membres d'institutions agricoles et de coopératives a permis à ces dernières d'améliorer leur productivité et leur compétitivité. Le PNUD a également apporté un appui au renforcement des capacités de gestion de près de 2 000 élus locaux. Enfin, 1 500 familles durement frappées par le VIH/sida ont bénéficié d'un financement du PNUD par l'intermédiaire d'ONG-relais pour la création d'activités génératrices de revenus. Le remboursement des fonds alloués indique que l'objectif visé, qui était de générer des revenus, a été atteint. Cependant, ces progrès incontestables ne doivent pas faire oublier que les acquis en matière d'amélioration des conditions de vie des populations rurales restent faibles. Les raisons de cette faiblesse sont la multiplicité des objectifs, la

/...

dispersion des interventions sur le terrain et l'insuffisance de l'encadrement à la base.

15. Au total, bien que la gestion du programme soit globalement satisfaisante, le taux d'exécution des actions d'assistance, compris entre 30 et 60 %, est en deçà des objectifs. Deux raisons expliquent cette situation : la première tient à la forte implication du PNUD et de consultants externes dans la conceptualisation et la formulation des programmes/projets, ce qui a eu pour effet de retarder la prise en main des programmes par les autorités nationales; la seconde tient à une trop grande mobilité des cadres nationaux délégués aux projets. Il en est résulté une certaine difficulté à constituer la mémoire institutionnelle nécessaire à un bon suivi des programmes. Le PNUD retient de ce cinquième programme de coopération qu'il ne pourra influencer utilement sur l'avenir de la Côte d'Ivoire que s'il se concentre sur un nombre limité d'activités pour lesquelles il dispose d'un avantage comparatif réel. L'impact sera accru si le PNUD adopte une démarche intégrée, basée sur une approche-programme, avec des actions qui doivent impliquer directement les communautés de base. Enfin, le PNUD devra aider la partie ivoirienne à forger des indicateurs pertinents de mesure de l'impact de ces interventions.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

Stratégie d'ensemble

16. Le premier cadre de coopération avec la Côte d'Ivoire a pour objet de promouvoir le développement humain durable en favorisant le renforcement des capacités nationales de conception et de gestion, la lutte contre la pauvreté, la démarginalisation des femmes, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance. Cette démarche sera consacrée par l'élaboration d'un Rapport national sur le développement humain en Côte d'Ivoire.

17. Le Gouvernement considère que les ressources financières limitées du PNUD doivent jouer un rôle catalyseur et être destinées en priorité à des interventions en amont, susceptibles de fournir un cadre de politique générale et de mobilisation d'autres ressources. Le Gouvernement souhaite également que le PNUD apporte son appui à des projets pilotes destinés à promouvoir un développement régional cohérent et intégré, à lutter efficacement contre la pauvreté et à favoriser la participation de la population au développement.

18. Conformément à ces orientations, les interventions du PNUD se concentreront dans les deux domaines thématiques suivants : i) la lutte contre la pauvreté, essentiellement par des actions impliquant les couches sociales concernées, ii) le renforcement des capacités de conception et de gestion d'un développement humain durable, l'accent portant en particulier sur les aspects stratégiques, la coordination des politiques et des programmes, et la gouvernance dans l'optique de la décentralisation et de la déconcentration. La promotion de la femme, qui constitue un axe plurisectoriel majeur, fera l'objet d'un appui particulier dans chacun des domaines d'action privilégiés. L'environnement, second axe plurisectoriel important, bénéficiera également de l'appui du PNUD dans le cadre des activités menées en de nombreux domaines.

/...

19. En complément à son assistance, le PNUD facilitera la prise en compte, dans les politiques nationales de développement, des recommandations des conférences des Nations Unies, ainsi que le suivi des conventions et accords internationaux.

20. Les domaines d'action privilégiés du PNUD sont en parfaite conformité avec les priorités nationales de développement. Ces domaines sont étroitement liés et permettront de réaliser de fortes synergies en faveur d'un développement humain durable. L'ensemble des actions préconisées dans les deux domaines mentionnés au paragraphe 18 concourt également à l'éradication de la pauvreté, qui constitue la toile de fond des interventions du PNUD. La stratégie suivie par le PNUD privilégiera une assistance directe aux populations et un renforcement du partenariat avec les élus locaux, les ONG, les jeunes et les femmes. Conscient des avantages que comporte l'approche-programme et de son utilité aux fins de coordonner et de mobiliser des ressources, le Gouvernement poursuivra ses efforts en faveur de sa mise en oeuvre.

21. Pour faire face aux contraintes constatées dans la réalisation des programmes et à la nécessité de relever le taux d'exécution des projets, la solution retenue réside dans la mise en place, au sein du ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé du plan et du développement industriel, d'une cellule chargée du suivi et de l'exécution des projets, ainsi que dans la coordination des programmes des agences du système des Nations Unies et de la Banque mondiale.

A. Appui au programme de lutte contre la pauvreté

22. Le Gouvernement considère que les actions engagées au titre de la lutte contre la pauvreté doivent bénéficier principalement aux femmes et aux jeunes en raison du rôle déterminant qu'ils jouent dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

23. Dans ce cadre, le PNUD maintiendra son assistance à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, en axant ses interventions sur les femmes et les jeunes dans les zones rurales. En collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, il poursuivra sa stratégie d'appui à la création et au développement de micro-entreprises gérées par des femmes et des jeunes. Les actions entreprises permettront au PNUD d'identifier des projets viables, de faciliter l'accès des bénéficiaires au crédit, de leur assurer un service de délivrance de conseils et une formation technique adéquate afin de les doter de la capacité d'assurer par eux-mêmes la durabilité de leurs entreprises. À cet égard, le projet Micro-start, qui est en cours de formulation, va permettre de répondre aux nombreux besoins en microcrédits et favoriser à terme la naissance d'une relation fructueuse entre les petits entrepreneurs bénéficiaires et les réseaux normaux de crédit que sont les banques commerciales. Le PNUD continuera par ailleurs son appui à la lutte contre le sida à travers son programme "VIH et développement" afin de contribuer à réduire l'impact socioéconomique de la pandémie, particulièrement marqué chez les femmes. Toutes ces actions seront concentrées sur des communes prioritaires, désignées par le Gouvernement. L'impact du projet se mesurera du point de vue de la diversification des activités productives, du nombre de micro-entreprises et d'emplois durables créés et du volume des revenus additionnels générés.

/...

24. En ce qui concerne le milieu urbain, le PNUD a formulé, en collaboration avec d'autres partenaires associés au développement, une action pilote visant à réduire la pauvreté dans quatre communes de la ville d'Abidjan. Le but est certes de renforcer les capacités des communes dans la planification, le développement et la gestion des programmes de réduction de la pauvreté urbaine. Mais cette action vise surtout à faire en sorte que la population puisse faire entendre sa voix, qu'à travers des comités communautaires et des équipes communales elle définisse elle-même ses besoins et décide des programmes qu'elle veut voir appliquer. Le PNUD apportera par ailleurs son appui à une meilleure maîtrise des indicateurs sociaux en poursuivant son assistance à l'élaboration d'outils efficaces d'évaluation de l'état social des populations et au renforcement des capacités de collecte et d'analyse des données. Cela favorisera l'élaboration du tableau de bord social prévu dans le PRCG et facilitera l'établissement du Rapport sur le développement humain en Côte d'Ivoire. Enfin le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement pour évaluer l'impact des fonds sociaux dans la lutte contre la pauvreté et mettre en oeuvre des mécanismes de gestion adéquats.

25. Pour amorcer la réalisation du programme de lutte contre la pauvreté et démontrer sa viabilité et son impact, les organismes du système des Nations Unies sont disposés à mener conjointement des actions pilotes autour du thème Éducation et égalité des sexes. S'il est évident que ces actions vont bénéficier aux communautés dans leur ensemble, leur objectif principal est toutefois de favoriser la présence et la participation des jeunes filles en milieu scolaire. Ce sont des actions orientées notamment vers la remise en état des écoles, des pistes rurales et des centres de santé maternelle et infantile, l'alphabétisation des adultes, la desserte des villages en eau, les microservices financiers (crédit et épargne), l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement de petites technologies intégrées aux filières agro-alimentaires. Ces actions seront renforcées par des formations adaptées.

26. Les résultats attendus de toutes ces initiatives sont : i) la définition d'un plan de lutte contre la pauvreté comportant notamment la création et la consolidation de microréalisations, ii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux, iii) l'insertion sociale des jeunes et la démarginalisation des femmes pauvres en milieu urbain, iv) la mise en oeuvre de programmes pratiques d'information et de sensibilisation concernant le sida.

B. Appui au programme de réforme et gestion du développement

27. L'objectif du Gouvernement est de promouvoir à long terme une croissance d'un taux de 10 % au moins et de tirer parti des richesses produites pour améliorer sensiblement le niveau de vie de la population. Un tel objectif ne peut être atteint sans la mise en oeuvre de politiques appropriées, compte tenu du niveau des ressources humaines et financières du pays. Dans ce contexte, les actions du PNUD vont contribuer à promouvoir une stratégie de développement rationnelle et cohérente, intégrant les besoins en matière de renforcement des capacités et favorisant le désengagement de l'État et la concentration de ses efforts sur les activités d'appui à l'économie, sur une gestion plus rigoureuse du secteur public et sur les programmes sociaux.

28. À travers le projet régional Futurs africains, le PNUD a soutenu la réalisation de l'étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2025, dont la qualité première est d'être orientée vers la recherche d'un consensus sur l'avenir de la Côte d'Ivoire en favorisant le dialogue social. Dans cette étude sont proposés plusieurs scénarios de développement, parmi lesquels un scénario de référence, ainsi dénommé en raison de son réalisme. Après la récente création d'un Conseil national de la prospective, le Gouvernement demande au PNUD de poursuivre son assistance aux études de prospective, notamment pour aboutir à la mise en oeuvre des recommandations de l'étude Côte d'Ivoire 2025. Le passage des études de prospective à leur application pratique sera conçu sur la base des réformes actuelles, des orientations gouvernementales contenues dans le document Éléphant d'Afrique et du document-cadre de politique économique. La démarche sera entreprise selon les procédures de l'approche-programme, c'est-à-dire en tenant compte de toutes les activités interdépendantes et en s'assurant de leur faisabilité concrète et de leur cohérence globale.

29. Le Programme de renforcement des capacités de gestion (PRCG) est une autre des initiatives prises pour répondre à la nécessité de renforcer les capacités en vue d'une croissance rapide et durable. Le Programme, conçu depuis 1993, est aujourd'hui périmé à plusieurs égards. Certains de ses domaines doivent être redéfinis dans une perspective plus dynamique, pour en permettre la pleine adaptation à l'environnement socioéconomique actuel de la Côte d'Ivoire. À cet égard, les formations prioritaires envisagées devront bénéficier, en premier lieu, aux cadres supérieurs du Plan, de l'économie et des finances. Le PNUD devra participer à l'actualisation du PRCG en collaboration avec les autorités nationales. L'évaluation qui sera entreprise dans ce cadre fournira les éléments essentiels à une définition appropriée du niveau d'appui requis pour que les institutions nationales puissent gérer et exécuter le programme et en garantir la durabilité.

30. Sur le plan écologique, la modification des modes de vie urbains et ruraux, la croissance démographique, le déboisement, le problème du traitement des déchets et des pollutions sont autant de signes de déséquilibre alarmants qui justifient la mise en oeuvre d'une politique environnementale efficace. La table ronde des bailleurs de fonds sur l'environnement a permis au Gouvernement de définir les principaux axes d'orientation pour l'établissement d'un Plan national d'action environnementale (PNAE). En concertation avec d'autres partenaires, le PNUD poursuivra son appui à la formulation d'un cadre institutionnel permettant la mise en oeuvre du PNAE. Ce processus permettra d'assurer la cohérence des actions entreprises et de renforcer les efforts accomplis dans la mise en oeuvre des mécanismes de concertation, de participation et de coordination avec les entités publiques, la société civile et le secteur privé.

31. En décidant d'élargir le processus de décentralisation et de déconcentration et de favoriser la participation sociale, le but du Gouvernement est de parvenir, à brève échéance, à responsabiliser les collectivités ainsi affranchies de sa tutelle en mettant à leur disposition des structures et institutions conformes à leur statut. Les collectivités locales pourront ainsi participer efficacement au développement économique et social des régions et à la lutte contre la pauvreté.

32. À la suite de la table ronde sur la décentralisation et l'aménagement du territoire, le Gouvernement a entrepris un vaste programme de renforcement de l'action des fonds régionaux d'aménagement rural (FRAR) et des fonds d'investissement et d'aménagement urbain (FAIU), qui doit aboutir à l'élaboration d'un Schéma directeur d'aménagement régional (SDAR). Le Gouvernement souhaite que le PNUD participe au financement d'un diagnostic régional, conformément aux conclusions de la table ronde qui incitaient chaque bailleur de fonds à approfondir la connaissance d'une région de la Côte d'Ivoire en vue de fournir sur elle les informations nécessaires à l'élaboration du SDAR. Le PNUD s'est engagé à entreprendre, dans ce cadre, l'étude-diagnostic de la région semi-montagneuse de l'ouest du pays. Sa contribution consistera à établir un diagnostic stratégique des problèmes de cette région, à identifier les aspirations de la population, à définir une vision commune de ses diverses composantes pour une construction collective de leur avenir, et à élaborer des stratégies cohérentes en vue de formuler un plan d'action à court, à moyen et à long terme.

33. Les résultats attendus de ces différentes interventions sont : i) la mise en place d'un cadre de référence et de coordination pour les actions de développement à mener par tous les partenaires économiques à la disposition de la région : État, secteur public, secteur privé, ONG, société civile et donateurs, ii) le renforcement des capacités des communautés et des institutions, au niveau tant des villages que des collectivités locales, aux fins de planifier, gérer et entretenir des équipements collectifs renforcés, ainsi que d'en contrôler la réalisation, iii) l'adhésion des populations et des opérateurs économiques aux projets d'aménagement de leur région, iv) une lutte efficace contre la pauvreté, ainsi que la mise en place des conditions d'un développement économique durable, v) le renforcement des capacités dans la mise en oeuvre du PNAE et une meilleure prise de conscience par la population de la nécessité d'appliquer les recommandations de ce plan, vi) enfin l'adhésion des populations à une vision prospective commune du développement.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Exécution et mise en oeuvre

34. L'exécution nationale sera poursuivie comme modalité de mise en oeuvre du programme. De même, l'approche-programme sera favorisée afin d'assurer la complémentarité des interventions des différents partenaires. La cellule de coordination et de suivi des projets installée au ministère délégué chargé du plan et du développement industriel sera chargée d'harmoniser les actions et de faire connaître les procédures de mise en oeuvre et d'exécution des projets. Le PNUD, en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies, apportera son appui à la cellule en organisant des ateliers d'information et de sensibilisation aux diverses procédures des Nations Unies. Ces ateliers s'adresseront en priorité aux cadres du Gouvernement concernés, aux directeurs nationaux de projets et au personnel des ONG.

35. Chaque fois que cela sera nécessaire, le recours aux compétences techniques des agences spécialisées du système des Nations Unies devra être prévu. Le PNUD fera également appel à l'expertise des Volontaires des Nations Unies et encouragera éventuellement la création d'un corps de volontaires nationaux. Il

/...

pourra également user des ressources de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), des mécanismes du TOKTEN qui permettent de mettre à profit l'expérience des experts nationaux expatriés, et du programme UNISTAR qui est d'une grande utilité pour le développement du secteur privé. Les activités régionales et sous-régionales financées dans le cadre du programme multinational du PNUD viendront enfin compléter les activités du programme national et renforcer les efforts entrepris par le Gouvernement dans sa politique d'intégration sous-régionale à travers l'UEMOA et la CEDEAO.

Suivi et évaluation

36. Le programme fera l'objet d'examens annuels qui permettront de juger de sa conformité aux priorités et objectifs nationaux, et de sa pertinence par rapport à l'évolution de la situation économique et sociale. Un examen conjoint des programmes des agences du groupe des Nations Unies pour le développement sera organisé, à l'instar de l'activité pilote organisée en 1996. Les concertations entre bailleurs de fonds seront poursuivies pour s'assurer de la complémentarité des actions engagées, mobiliser des ressources complémentaires et arrêter les mesures correctives jugées nécessaires. D'autres instruments seront utilisés : les visites sur le terrain, la revue tripartite et l'évaluation thématique. Les différentes évaluations prêteront attention aux progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté. Le PNUD fournira un effort particulier pour définir des indicateurs pertinents de performance et de contrôle, et pour déterminer des critères de réussite permettant de mesurer l'impact de chacun des programmes en faveur du développement humain durable.

Mobilisation de ressources

37. Les ressources limitées du TRAC 1.1.1 et 1.1.2 obligent le PNUD/Abidjan à mettre la mobilisation des ressources au centre de ses préoccupations. Dans cette perspective, les programmes seront élaborés en collaboration étroite avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les bailleurs de fonds présents sur le terrain. La BAFD s'est dès maintenant déclarée prête à collaborer avec le PNUD à la mise en oeuvre de ses programmes. Le PNUD appuiera le Gouvernement dans la recherche de donateurs non traditionnels et sollicitera les fonds disponibles : Capacités 21, FEM, UNIFEM, FENU, BAFD, CEA.

ANNEXE

Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la Côte d'Ivoire

(1998-2000)

(En milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE	MONTANT	REMARQUES
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	2,506	
MCARB 1.1.1.	5,775	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2.	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximum dépendra du montant des ressources disponibles.
AEPP/AST	404	
Total partiel	8,685 ^a	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation aux coûts du Gouvernement	--	
Fonds pour le développement durable	3,500	FEM
Participation aux coûts de tierces parties	--	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	--	
Total partiel	3,500	
TOTAL GÉNÉRAL	12,185 ^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abbréviations : AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = Appui aux services techniques; CIP = Chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = Montants cibles pour l'allocation de ressources de base.

Anna Viggh

Date : _____
